



## Non paiement huissier faute de revenus ayant ete condamné a paye

Par **leroy marie**, le **30/07/2018** à **21:13**

bonjour j'ai une dette de 9000 euros a l'huissier mon ex copain paye sa part de dette de moitié de la somme dus mon problème est sans revenus pour le moment je fais un essai pour un job bientôt je fais des petits boulot de menage entretemps j'ai du faire un chèque de 200e comme il etait convenu de payer chaque mois cette somme j'ai un loyer de 790 e pour le moment je peux pas demenager on me demande cdi et 3 fiches de paies je compte avoir l'aide au logement je vis avec ma fille qui est etudiante. comment je peux faire pour ne pas payer cette somme vus ma situation c trop pour moi lex copain lui gagne bien sa vie et lhuissier a deja saisis 3900e sur mon compte bancaire cette somme appartenait a mon ex copain vus qu'il était interdit bancaire il ma fait ouvrir un compte pour mettre son salaire et maintenant il avait fait un courrier a huissier comme quoi on continuera a payer les reste dus en donnant 400 e par moi en partageant il paye 200 et moi 200e mais je peux plus payer pouvez vous maider un conseil vus quon ma deja saisi mon compte meme si c n'est pas mon argent jai payé est que lhuissier va prendre en compte que ce n'est pas mon argent c'est celui de mon ex  
que dois je faire en vous remerciant mme leroy

Par **Visiteur**, le **30/07/2018** à **21:20**

Bjr

Ce qui compte n'est pas l'origine des fonds mais l'intitulé du compte...qui est à votre nom.

Par **youris**, le **17/08/2018** à **13:43**

bonjour,

si un huissier a pu faire des saisies, c'est qu'un tribunal à la demande de votre créancier, vous a condamné à payer votre dette.

dans votre situation, je vous suggère de vous renseigner pour déposer un dossier de surendettement.

l'argent déposé sur votre compte est censé vous appartenir, qu'il appartienne à ex n'est pas le problème de l'huissier ni de votre banque.

salutations